

**COVID -19 : DES ACTIONS EN LIEN AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTE
DU GRAND NANCY**

À travers son Contrat local de Santé (CLS) 2^e génération, la Métropole accompagne et soutient les professionnel(le)s de santé dans la crise sans précédent du Covid -19. Des liens réguliers sont ainsi réalisés avec ses communes et ses partenaires institutionnels, tels que l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le CHRU, le Centre psychothérapique de Nancy (CPN), la Communauté professionnelle de territoire de santé du Grand Nancy (CPTS), la Plateforme territoriale d'appui (PTA) Cuny ou le réseau associatif par le biais de France Asso Santé.

Le rôle du Grand Nancy et de Valérie Jurin, sa vice-présidente déléguée à la Santé : coordonner et fédérer les dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain, et leur offrir une visibilité par le biais d'une information régulière.

Actions menées conformément aux axes du Contrat local de Santé du Grand Nancy

- « Prévention conséquences confinement »

Dans le Grand Nancy, cette action est conduite par la plate-forme territoriale d'appui (PTA) de la Métropole.

En lien avec les médecins traitants et les CCAS des 20 communes, le CHRU a sélectionné et formé une centaine d'étudiants en santé afin d'assurer, durant le confinement, un lien téléphonique avec des personnes vulnérables connues et identifiées. Des réunions sont organisées par la Métropole pour co-construire ce dispositif. L'objectif : ne pas prendre de retard en cas de nécessité d'intervention, éviter les hospitalisations qui viendraient surcharger le dispositif sanitaire et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'oubliés sur notre territoire.

- Aide au déploiement d'une action d'accompagnement psychologique des soignants et de la population

Stress, troubles du sommeil, peur panique, isolement... L'épidémie de coronavirus et le confinement peuvent engendrer une véritable détresse psychologique. Afin d'aider celles et ceux qui en ont besoin, quels que soient leur âge et leur situation, des plateformes d'écoute et des dispositifs de soutien, notamment au personnel soignant, sont mis en place.

- Déploiement d'outils pour soutenir le personnel soignant sur le terrain

- Le numéro vert du Conseil national de l'Ordre des Médecins, le 0 800 288 038, via lequel les médecins et les internes peuvent être mis en relation avec des confrères, des psychologues, ou tout autre interlocuteur formé pour évoquer des difficultés financières, juridiques ou administratives.

- Dans la Métropole, le Centre psychothérapique de Nancy met à disposition un numéro vert, grâce au service de l'UAUP (Unité d'accueil des urgences psychiatriques) et de la CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique). Ce numéro, le 0 800 800 854, est destiné à l'ensemble des professionnels de santé en difficulté. Un autre numéro vert, le 0 826 000 401, est dédié aux médecins et aux internes.

Ces lignes d'écoute pour les soignants sont ouvertes aux horaires et journées de fonctionnement et sont adaptées aux besoins des professionnels de santé. Elles sont organisées autour d'une plate-forme téléphonique située dans les locaux de Vigilans Lorraine. Elles permettent une première évaluation, puis un transfert de l'appel vers le professionnel approprié sur son téléphone portable : psychologue, infirmier ou médecin.

- Mise en place d'un dispositif de transport adapté pour les soignants

Instauré à la demande de la Métropole et mis en oeuvre par Keolis et Synergihp (opérateur habituel du transport de personnes en situation de handicap) un service pour le personnel hospitalier a été mis en place le 20 mars dernier. 85 personnes utilisent aujourd'hui ce service gratuit.

- Réservation via le n° d'appel spécial : 03 57 54 11 15 ou l'adresse mail resanancy@synergihp.fr

- Réservation la veille avant 16h pour les déplacements du mardi au samedi

- 2 véhicules de 15 places selon les besoins, le matin entre 5h30 et 8h et le soir entre 18h et 24h

- Réservation jusqu'au vendredi avant 12h pour les déplacements le dimanche et le lundi

- Identification des demandeurs au moment de la réservation

- Une autorisation de déplacement de l'employeur et une carte professionnelle sera demandée.

- Mise à disposition d'une quinzaine de mobilhomes au camping de Brabois

Cette proposition émane de Campéole, le délégataire de service public du Grand Nancy pour le camping de Brabois.